



Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six septembre à dix-neuf heures et zéro minute, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du premier septembre deux mille vingt-trois, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Mesdames Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE Adjointes au Maire, Monsieur Vincent KERCKHOVE, Adjoint au Maire, Sylvain IKET, Michel BRAME, Dorianne DUBOCQUET, Stéphanie DORLENCOURT, Jennifer DELTOMBE, Hélène SAISON (arrivée à 19h30), conseillers municipaux, la majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Willy SCHRAEN, absent ; M. Hervé DEBARRE, absent excusé

M. Alain ZEGRE donne procuration à Monsieur le Maire

Mme Dorianne DUBOCQUET est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'elle accepte, assistée des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT. Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu du neuf juin deux mil vingt-trois propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ; à l'unanimité le compte-rendu du neuf juin deux mil vingt-trois est adopté à l'unanimité.

Les membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte pour le conseil municipal à dix-neuf heures huit minutes

. = = = = =

Délibération 23 09 137

LEVÉE DE RESERVE IMPASSE DE LA FABRIQUE DANS LE CADRE DU PLUI

Monsieur le Maire expose,

L'impasse de la Fabrique a été mise en réserve lors de la carte communale.

Il est demandé au Conseil Municipal de lever cette réserve avec pour objectif de rendre constructible le terrain cadastré AD 89.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à lever la réserve du terrain cadastré AD89 concernant l'impasse de la Fabrique,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Publié et rendu exécutoire le vingt-six septembre deux mille vingt-trois

A Bayenghem-lez-Eperlecques, le vingt-six septembre deux mille vingt-trois

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Jean-Michel BOUHIN



REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le

3 OCT. 2023